

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Actions éducatives en faveur des collèges - Actions artistiques et culturelles -
Année scolaire 2016/2017 - 1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la réalisation d'actions éducatives proposées par des associations au bénéfice des collèges départementaux publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour un montant total de 319.880 €, selon la répartition figurant en annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes dont le projet type figure en annexe 2 du rapport.

Le montant total de la dépense, soit 319 880 €, sera prélevé sur les crédits de paiement du chapitre 65 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée